



Le 5 Avril 2023

Bulletin Municipal N°11



Le mot du Maire

Chers administrés,

Parmi le temps qui court inexorablement il y a celui de la mémoire envers les personnes qui contribuent à la vie sociale de notre village. Je tenais à dire quelques mots de Francis OUDARD.

Francis nous a quittés le 2 mars 2023. Tout d'abord c'était un homme accessible, toujours disponible, avec son épouse ils ont pendant des années donnés de leur temps à la vie locale. Francis était adhérent au GSCC et tout particulièrement à la section course à pied. Lors des lotos du GSCC, de l'organisation du semi-marathon, et diverses manifestations dans le village il répondait toujours présent pour donner un coup de main.

Pour tout ce bénévolat, au nom de l'équipe municipale et des Mavais, pour tous les services rendus merci, Francis.

Par ailleurs, un sujet qui nous révolte, celui des vols de fleurs et les inscriptions fixés sur les plaques mortuaires, dans les deux cimetières. Il n'y a pas de mots pour de tels comportements. La gendarmerie est avertie. Si vous voyez des choses anormales, n'intervenez pas, mais essayez d'observer des indices qui pourraient aider les gendarmes.

Nous avons la chance d'avoir un village tranquille est agréable. Pourtant il faut peu de chose pour que cette quiétude cesse. L'été dernier nous avons procédé à ce que l'on appelle la pédagogie envers les propriétaires de moto de cross sans résultat probant. Le bruit occasionné sur le parking du cimetière et à proximité brise le calme des riverains.

Nous comprenons le besoin des jeunes, et nous en appelons aux parents pour leur trouver des endroits appropriés et en toute sécurité.

Un arrêté d'interdiction aux motos de cross sur le parking du cimetière va être rédigé, ce qui rendra possible la verbalisation. Nous comptons sur vous pour ne pas en arriver là.

Dans la programmation des travaux à venir, nous projetons la mise en place de vidéo surveillance aux entrées et sorties du village sous réserve d'aides financières. Récemment une clôture a été arrachée, avec ce dispositif le relevé des plaques d'immatriculation aurait pu aider la gendarmerie dans leur enquête, même chose pour les vols.

Nous adressons toutes nos félicitations à Jeanne et Alexandre pour leur parcours du 4LTROPHY jusqu'au Maroc. Ils ont su vaincre la boue, le sable, les dunes et la fatigue.

Je termine sur une note positive, il n'y aura pas de fermeture de classe pour cette année comme cela était envisagé par l'académie.

Je tiens à remercier tout particulièrement Adeline Valin représentant des parents d'élèves depuis de nombreuses années accompagnés de mesdames Deharbe et Baelen pour avoir consacré beaucoup de temps à défendre la cause.

Au plaisir de vous rencontrer,

Le maire,

Francis
CHABLE



CONSEIL MUNICIPAL DU 5 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois le mercredi 5 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de Cauvigny dument convoqué s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis CHABLE, Maire.

Étaient présents :

Les adjoints : Mme Christine DAVIAU, M Julien BREEMEERSCH.

Les conseillers : Mesdames, Patricia DEPONDT, Valérie JUGAN-GORGE, Cécile VIDAL.

Messieurs, Gregory ANCART, Hervé BARKATS, Pascal BARRAULT, Frédéric BROSSARD, François GOMEZ, José MARTINS.

Absents excusés : Marie-Laure DUCHESNE, Nolwenn GUIGONNET, David CLIN, Carlos RIBEIRO-FARIA.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Cécile DE LAERE, Bernadette DORE-MIEUX, Julien ROZE.

Ouverture de la séance à 20 heures.

Monsieur François GOMEZ est nommé secrétaire de séance.

Selon l'article L 2121-14 Madame Christine DAVIAU a été nommée pour présider le vote des comptes administratifs du budget principal et celui du CCAS 2022.

Lecture et approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 8 novembre 2022.

Ci-dessous, les décisions et délibérations prises par le Conseil Municipal :

Délibération de principe autorisant Monsieur le Maire à émarger les documents et ordres de services estimés à **75 000€** concernant la voie piétonne entre Château-Rouge et Cauvigny.

Délibération autorisant monsieur le maire à signer avec la Communauté de communes Thelloise la convention de versement de la subvention accordée pour l'éclairage du stade d'un montant de **19 940.88€** représentant **27%** de la dépense.

Délibération autorisant le maire à effectuer la dépense de **60€** par diplôme obtenu avec la mention très bien concernant les diplômés de la commune.

Autorise monsieur le Maire à rédiger et émarger tous les documents concernant l'avenant de L'ILEP N° 6 de 2023 (centre de loisirs et cantine) pour un montant de **342 983.60 €** dont une participation de la commune de **157 225.06€** qui prend en compte la revalorisation des salaires en application de l'avenant N° 194 de la branche ECLAT- IDCC 1518 (convention de l'animation).

Délibération autorisant monsieur le Maire à engager une procédure de modification simplifiée du P.L.U. pour adapter et corriger certains articles du règlement et d'en faciliter sa compréhension. Panneaux photovoltaïques, inclinaison des toitures, proportion des surfaces habitables avec le terrain, les stationnements, les surfaces perméables de pleine terre et probablement d'autres points qui seront vus en cours d'étude.

Délibération autorisant monsieur le Maire à procéder à une demande d'aide au département concernant la préscolarisation pour l'année 2023-2024.

Délibération autorisant monsieur le Maire à émarger tous documents en vue de céder une bande de terrain d'environ **2.50 m par 24 mètres** de la parcelle C N° 422 située au hameau de Château-Rouge en y incluant une servitude. Cet accès permettra au propriétaire de la chapelle Sainte Restitude de Château-Rouge de régulariser un accès à l'édifice cohérent et fonctionnel depuis la départementale.

Délibération pour une demande de subvention à nos partenaires financiers, le département et les services de l'état pour la mise en place de vidéo surveillance aux entrées et sorties du village pour une somme estimée à **40 000 €**.



Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion dressé par le percepteur en concordance avec le compte administratif de **l'exercice 2022**, Madame Christine DAVIAU première adjointe a procédé au vote du **compte administratif 2022**.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de Gestion et administratif 2022 comme suit :

Fonctionnement en dépenses 1 049 635.32€ recettes 1 954 785.19€ excédents 905 149.87€.

Investissement en dépenses 391 026.58€ recettes 373 258.34€ besoin de financement **17 768.24€** reporté au compte 001 investissement dépenses BP 2023.

Reste à réaliser de 2022 en dépenses investissement 212 166.60€ et en **recettes de 40340€.**

Soit un besoin de financement de 171 826.60€.

Besoin en investissement total de 189 594.84€.

Considérant l'excédent de fonctionnement, il est décidé d'affecter **189 594.84€** au compte 1068 au BP recettes investissement 2023

L'excédent de fonctionnement restant de **715 555.03€** est reporté au compte 002 en fonctionnement recettes BP 2023.



Le compte administratif du CCAS en concordance avec le compte de gestion dressé par le percepteur a été proposé au vote par Mme Christine DAVIAU première adjointe et voté à l'unanimité de la manière suivante :

Fonctionnement **Dépenses 12 187.24€ recettes 14 845.24€**

Résultat de clôture positif 2 658€

L'excédent de fonctionnement de 2 658 € est reporté au compte 002 recette au BP 2023.

Monsieur le Maire propose de ne pas réévaluer les taxes et de maintenir les taux de 2022 comme suit :



Taxe foncière sur le bâti : **44.77%**.

Taxe foncière sur le non bâti : **48,89%**.

Taxe d'habitation résidence secondaire **10,02%**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les taux ci-dessus.

SUBVENTIONS aux associations

CCAS	7 445€	GSC section cross	500€
AFM TÉLÉTHON	150€	Ligue contre le cancer	200€
UMRAC OISE anciens combattants Cauvigny	200€	OCCE 60 école « le grand jardin » :	3 500€
APEI	150€	Récréation	450€
Arizona Country Danse	300€	Société de chasse Cauvigny	250€
Football NOAILLES-CAUVIGNY	2 200€	Secours catholique	200€
Bibliothèque (comité des fêtes)	1 500€	Tennis club Noailles	400€
Collège de Noailles	140€	Jeunes sapeurs-pompiers de Noailles	300€
Comité des fêtes	9 000€	L'envole protection et soins aux animaux en souffrance	150€
GCC et GSC	1 300€	Fil d'Ariane (chien d'aveugle)	100€
Maison assistantes maternelles	50€	TOTAL	28 485€.



Présentation du budget primitif 2023 en fonctionnement et investissement adopté à l'unanimité comme suit :

Fonctionnement :

Budget communal primitif 2023, équilibré en dépenses et recettes : **1 962 825.03€.**

Investissement :

Budget communal primitif 2023 en investissement, équilibré en dépenses et recettes : **785 431.44€.**



Présentation du budget primitif 2023 du CCAS adopté à l'unanimité comme suit :

Budget communal primitif 2023 du CCAS en fonctionnement, équilibré en dépenses et recettes soit : **12 858€**



Séance levée à 21h45



Monsieur le Maire rappelle les dates de passage de la balayeuse et vous encourage à ne pas stationner vos véhicules dans les rues les : 16 mai, 25 juillet, 12 septembre, 2 novembre 2023.



Petit rappel, les trottoirs sont destinés aux piétons et pas aux stationnements de vos véhicules, beaucoup d'entre vous ont la place sur leur propriété, merci de respecter la sécurité des piétons.

Les Déclaration Préalable ou Permis de Construire doivent être déposés en mairie en 3 exemplaires minimum voir plus selon que votre dossier doit être transmis à des organismes comme le S.D.I.S.





Les travaux momentanés de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, scies mécaniques et autres engins sonores... sont soumis à des horaires réglementés.

L'utilisation de ces engins est autorisée :



Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30.

Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00.

Les dimanches et jours fériés de 9h30 à 12h00.

Les travaux réalisés par des entreprises chez des particuliers ne sont pas concernés par ces horaires.



Conformément à la nouvelle circulaire du Ministère de l'Écologie du 11 février 2014 relative au brûlage à l'air libre des déchets verts et en complément de la circulaire du 18 novembre 2011, la Préfecture nous informe que les feux de jardins et le brûlage de déchets verts à l'air libre est formellement interdit.



Par arrêté préfectoral du 22 mars 2023, la préfète de l'Oise Catherine SÉGUIN rappelle la réglementation provisoire de l'usage de l'eau potable. Elle invite à sensibiliser les consommateurs de l'Oise à limiter au strict nécessaire l'utilisation de l'eau potable. Il faut privilégier le paillage, les équipements de récupération d'eau de pluie.



Pétanque GSCC avec repas, salle polyvalente	23/04/2023 inscription 10h
Fête des Mavais au parcours santé rue du pré aux ânes hameau de Fercourt	13/05/2023 de 9h30 -17h
Pétanque GSCC, salle polyvalente	14/05/2023 inscription 13h30
Rencontre Myosotis (CCAS), à la bibliothèque	25/05/2023 à 14h30
Course de caisse à savon (comité des fêtes), rue de Mouy et salle polyvalente	28/05/2023 de 10h -17h
Sortie à l'Abbaye de Valloires et à la mer (inscription en cours)	3/06/2023 départ 7h15
Sortie Myosotis (CCAS), spectacle équestre à Chantilly	15/06/2023
Choral des élèves de l'école le grand jardin, à l'église	16/06/2023
Brocante d'été (comité des fêtes), terrain salle polyvalente	17/06/2023 à 10h00
Pétanque GSCC salle polyvalente	18/06/2023 inscription 13h30
Gala de danse GSCC, salle polyvalente	1/07/2023 à 20h00
Kermesse de l'école	24/06/2023
Représentation théâtrale GSCC, salle polyvalente	2/07/2023 à 14 h
Brocante de septembre, centre bourg	24/09/2023 la journée



Pour rappel aux personnes n'ayant pas encore fait ce choix, cette inscription vous permet de recevoir un mail à chaque nouvelle information de la mairie (informations diverses, ordre du jour, compte rendu du conseil municipal...).

<http://www.cauvigny.fr>

La fête des Mavais* à Cauvigny SAMEDI 13 Mai 2023

*habitants de



Journée champêtre à partir de 9h30



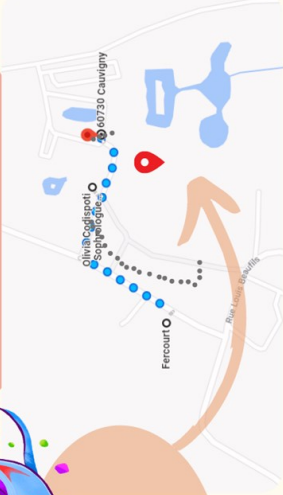
Apéritif et pique-nique partagé (apportés par chacun)



Carnaval, ateliers et animations des associations du village, buvette et gourmandises ...



Site du Pré-aux-ânes - Parcours de santé à Fercourt -



Programme

- 9 h 30 - Réveil musculaire proposé par le G.S.C.C.
- 10 h 30 - 12 h 00 - Défilé du carnaval, **départ du pré aux ânes**
- 12 h 00 - 14 h 00 - Apéritif et pique-nique partagé
- À partir de 14 h 00 - Pétanque proposée par le G.S.C.C.
- 14 h 00 - Démonstration de Horse-Dog proposée (sous réserve) par Marion
- 14 h 00 - Initiation au Pilate et Stretching proposée par le G.S.C.C.
- 14 h 30 - Lecture de contes proposée par la bibliothèque
- 15 h 00 - Animations proposées par le comité des jeunes
- 15 h 30 - Ateliers manuels proposés par Loisirs et Créations
- 15 h 30 - Initiations à la marche nordique proposée par le G.S.C.C.
- 16 h 00 - Animations proposées par le comité des jeunes
- 17 h 00 - Résultats du concours de Football

En continu, matin et après-midi :

- Des ateliers gustatifs et culinaires proposés par la Mavaise Graine
- Les Jeux Picards animés par Myosotis
- La mise en couleur de marque-pages proposée par la bibliothèque
- Des ateliers sportifs organisés par l'A.S.N.C. Football
- Peinture sur le motif de quelques artistes locaux

